

Arrondissement de NANCY

MAIRIE  
DECHAVIGNY  
54230

## Conseil Municipal

### du 08 août 2012

### COMPTE-RENDU sommaire

Le huit août deux mil douze, à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Hervé TILLARD, Maire.

Absents : DA SILVA - HASSOUX – LODDO - NEDEY - ROUYER – SUEUR – VILLA

Procurations : ROUYER L. a donné procuration à SUSSON P.  
SUEUR G. a donné procuration à WEISS J.M.

Secrétaire de séance : Philippe SUSSON

#### **1 - Désignation du Secrétaire de Séance et approbation du compte-rendu du 06/07/2012 :**

Monsieur Philippe SUSSON est désigné Secrétaire de Séance.  
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06/07/2012 est approuvé à l'unanimité.

#### **2 - Travaux sur le réseau d'Eclairage Public : Prêt à contracter :**

Monsieur le Maire rappelle les deux commissions d'ouverture des plis qui ont eu lieu les 11 et 18 juillet 2012, relatives aux « travaux de remplacement des luminaires (économies d'énergie) et d'extension du réseau d'Eclairage Public ».

Les propositions des 3 entreprises (CITEOS, COFELY INEO, SOBECA) qui ont répondu à l'appel d'offres, ont été examinées par les membres de la commission du 11 juillet 2012, dans un premier temps.

A l'issue, l'entreprise SOBECA n'a pas été retenue, jugée en retrait sur les volets techniques et une offre financièrement supérieure aux deux autres. Aussi, il a été demandé à CITEOS et COFELY INEO d'apporter des précisions sur le chiffrage de plusieurs postes.

La seconde date du 18 juillet 2012 a été retenue pour l'examen complémentaire des 2 offres restantes.

A l'issue, c'est l'entreprise **COFELY INEO** qui est retenue pour un montant total de travaux de **148.950,30 € (TTC)**.

Le montant total des travaux étant connu, il est nécessaire de contracter un emprunt pour permettre le financement des travaux.

Il est fait observer que sur 5 établissements bancaires consultés, seule la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne a proposé son concours financier. Montant demandé : **120.000,00 €** compte tenu des différentes subventions à attendre (SDE54-ADEME-CERTIFICATS D'ENERGIE, etc ...).

.../...

Après avoir pris connaissance du projet de contrat, établi par la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne et des conditions générales du prêt, le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**, compte tenu du montant total des travaux qui s'élève à 148.950,30 € (TTC) d'une part et, du montant total des subventions à attendre (minimum 29.000,00 €), d'autre part :

→ **DECIDE** de contracter un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne-Ardenne, aux conditions suivantes :

- \* Montant : 120.000,00 €
- \* Périodicité : Trimestrielle
- \* Durée : **7 années**
- \* Type de taux : fixe
- \* Taux initial : **2,72 %**
- \* Mode d'amortissement : constant

→ **AUTORISE** : le Maire à signer, au nom de la Commune, le contrat de prêt,

→ **DECIDE** : que le remboursement du présent emprunt s'effectuera, dans le cadre de la procédure de paiement, sans mandatement préalable.

*Monsieur le Maire, Hervé TILLARD, n'a pas pris part au vote.*

### **3 – Questions et informations diverses :**

► Il est arrêté la date du **Vendredi 21 septembre 2012 à 18 H30 en MAIRIE** pour offrir un pot à toutes les personnes qui ont participé à la tenue des bureaux de vote lors des dernières élections (scrutateurs, assesseurs, secrétaires).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H30.